

Compte rendu réunion plénière Conseil du Développement Durable (CDD) du 14/06/2021

1/ Le permis de végétaliser l'espace public

Présentation du projet de permis par M. Dufour, de son fonctionnement prévu pour le moment.

Les demandes de permis peuvent venir de tout habitant ou association de la ville, pas uniquement des membres du CDD. Le CDD va seulement donner son avis sur le projet.

Remarques sur les choix d'espèces aussi pour les espaces verts municipaux. Proposition d'une présentation de ce que fait la commune en matière d'espace vert. Ambition de la municipalité de changer les pratiques, avec comme point d'attention que les fleurs sont appréciées des habitants. Comestibles bienvenus.

A priori, les arbres sont exclus des essences pouvant être plantées. *Quid* des arbustes ? Il faudrait rester cohérent avec les surfaces concernées (petites surfaces), mais cela reste possible.

Attestation d'assurance pour le détenteur du permis : pas un problème, il suffit de demander, c'est seulement une responsabilité civile.

Question sur les investissements : *a priori* pas d'investissement municipal, une aide technique de la mairie peut être envisagée, à dimensionner en fonction du nombre de projets, de la disponibilité des services techniques. Question sur l'arrosage : la mairie ne peut pas s'engager sur ce plan non plus.

Pas de transformation des espaces bétonnés ou goudronnés envisagés.

2/ Schéma directeur cyclable

M. Dufour présente l'avancée de la réflexion de la municipalité (dans le cadre plus général de la communauté de communes). Il explique que le choix d'un prestataire pour mener à bien les études préalables à la définition du schéma directeur (état des lieux et diagnostic, recueil des besoins en faisant contribuer les Eaubonnais, proposition de scénarii) est en cours. Une fois

choisi, le délai de consultation est de 4 mois. Une subvention a été demandée à la région pour mener cette étude.

La démarche sera présentée lors de la prochaine plénière du CDD.

Installation de parking à vélos dans la ville, remplacement des pince-roues bas par des équipements plus adaptés déjà prévu et budgétés.

Stationnement vélo gare : des besoins forts (on parle de plus de 600 emplacements). Par contre, autour de la gare, c'est principalement du foncier d'Ermont. La gare de Champ de Courses est sur le territoire de Soisy-sous-Montmorency mais est utilisé par beaucoup d'Eaubonnais.

Quel rôle du CDD sur ce dossier ?

Ambition de la mairie de nous faire rencontrer le prestataire pour porter des visions diverses, de plusieurs quartiers, et pour échanger sur les problématiques et les enjeux. Normalement, cela se déroulera lors de la prochaine séance en septembre (une rencontre avec l'antenne locale de MDB est aussi prévue). La démarche se construira au fil du dossier.

3/ Fonctionnement du CDD

Quatre membres du bureau ont été désignés : Joëlle Bigaux, Joëlle Bouclans, Stéphane Le Lay et Thaddée Ikosso

Création d'une adresse mail pour communiquer avec le bureau

Principe d'échanges par mail

Créer un groupe mail pour les membres du CDD

Les adresses mail de tous les membres du CDD vont nous être envoyées

Faire remonter les sujets pour la prochaine séance

Prochaine réunion : lundi 20 septembre à 20h00 à la salle des Fêtes

4/ Questions/réponses

Créer des sous-groupes pour travailler sur un sujet précis ?

Est-ce que le projet mené par le précédent CDD avec la LPO sera repris et continué ?

Proposition de représenter le dossier aux membres du CDD actuel pour décider ensuite de poursuivre ou pas → pour la prochaine plénière

Avoir un récapitulatif des précédents travaux pour ne pas repartir de zéro ?

Pour monsieur Dufour, le CDD n'a pas les mêmes objectifs ni le même fonctionnement, on n'est pas forcément dans la continuité du CDD précédent.

Quels sujets peuvent être abordés ? Question sur la bétonisation de la ville

Une charte autour de la construction durable, à destination des promoteurs immobiliers

Laisser le temps à la mairie de travailler/d'avancer les dossiers

Quelle définition du DD ? Quel est le périmètre des sujets discutables par le CDD (par exemple les questions économiques, d'urbanisme, de mobilité, etc.) ?

La définition du DD est très large, nécessité de se limiter aux compétences de la ville

Espèce invasive : la Renouée du Japon. Lié aux ru et cours d'eau, compétence déléguée au SIARE [en fait compétence relevant de la municipalité ; précision du 20 septembre 2021], mais *a priori* espèce très présente sur la coulée verte → un point va être fait

Absence de capacité de collecte des déchets verts pour les habitats collectifs.

Discussion déjà lancée avec la ville et le syndicat Emeraude sur des composts de quartier. Le sujet pourra être discuté

Gestion des encombrants

Projet de ressourcerie en cours. Intéressant d'en discuter pour trouver des idées, des options.

Le coût économique des encombrants est très important.

5/ Liste de présence :

	Nom	Prénom	Présence à la réunion du 14/06/2021
Madame	Morizot	Paloma	Oui
Madame	Belladonna	Ines	Oui
Madame	Nicolas	Marie	Oui
Madame	Pouliquen	Stéphanie	Oui
Madame	Devred	Violette	Oui
Madame	Murray	Claire	Non
Madame	Dieval	Fanny	Oui
Madame	Lokpo	Maud	Oui
Madame	Bigaux	Joëlle	Oui
Madame	Delapierre	Sylvie	Oui
Madame	Theriez	Patricia	Non
Madame	Pacaud	Marie-Noëlle	Oui
Madame	Vickridge	Marie-Christine	Oui
Madame	Bouclans	Joëlle	Oui
Madame	Doussaint	Jeannine	Oui
Monsieur	Bois	Hugo	Non
Monsieur	Simon	Jean Sébastien	Non
Monsieur	Wurffel	William	Oui
Monsieur	Lay	Vincent	Oui
Monsieur	Fenyi	Nicolas	Oui
Monsieur	Rocherolles	Vincent	Non
Monsieur	Hauchecorne	Jérôme	Non
Monsieur	Le lay	Stéphane	Oui
Monsieur	Ikosso Lokotongo	Thaddée	Oui
Monsieur	Morizot	Christophe	Oui
Monsieur	Da Mota	Ramiro	Oui
Monsieur	Vanjak	Christian	Oui
Monsieur	Pelin	Henri	Non
Monsieur	Bellon	Jean-Paul	Non
Monsieur	Dumazet	Daniel	Oui